

COMMUNE DE LE FUGERET

CA 2019

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Nb de membres en exercice 11
 Nb de membres présents 10
 Nb de suffrages exprimés 10

Contre Pour
 Abstenctions

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 28/02/2020
 Séance : 28/02/2020

Nb de membres en exercice 11
 Nb de membres présents 10
 Nb de suffrages exprimés 10

Votes Contre Pour
 Abstenctions

004-210400909-20200228-DE_2020_012-DE
 Date de réception de l'AR 03/03/2020
 Contrôle de légalité
 Sous-préfecture de Castelnau-le-Lez

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de OPERTO Antoine, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 et le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par PISCE André, Maire après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	169 607.21	222 623.37	171 915.50	188 685.86	341 522.71	411 309.23
TOTAUX	169 607.21	222 623.37	171 915.50	188 685.86	341 522.71	411 309.23
Résultat de clôture	0.00	53 016.16	0.00	16 770.36	0.00	69 786.52

Restes à réaliser

Besoin / excédent de financement Total	69 786.52
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement	68 719.89

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
53 016.16	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

DROGOU-SPANU David, HONNORAT Jacki, OPERTO Antoine, OBRADOS Annie, BERAUD Michèle, ALBANO Nicole, BONNETTY Monique, FAY Eric-Pierre, LESBROS Jean-Marc **OPERTO A.**



Pour expédition conforme,

OPERTO A.
 J. adj. M.

(Signature)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.